



Indemnisation après un accident

Par **ounnous**, le **07/12/2008** à **02:42**

Bonjour

Il ya 6 semaines je rentrais de mon travail .A ma station d'arrivée, le train de banlieue dans lequel j'étais, s'est arrêté en décalé par rapport au quai. J'étais dans le dernier wagon. Il faisais sombre. En descendant, au lieu de me trouver sur le quai, j'ai fait une chute d'une hauteur importante et je me suis retrouvée allongée sur la voie, avec un important traumatisme du genou extrêmement douloureux. J'ai été évacuée par les pompiers et actuellement je suis toujours alitée. les médecins ne savent pas quand je pourrais reprendre mon travail. Lors de l'accident la SNCF a fait un rapport. Un voyageur m'a donne ses coordonnées au cas ou j'aurais besoin d'un témoin. Pour le moment personne ne m'a contactée. Est ce que je dois relancer la SNCF (à qui je dois m'adresser exactement?) , est ce que je dois déposer plainte? est ce qu'il y a un délai pour déposer plainte? Est ce que je peux espérer une indemnisation?
Avec mes sincères salutations.